



Détournement d'héritage du père de mes enfants

Par **enola75**, le **25/05/2010** à **00:21**

Bonjour,

Je viens vous demander quoi faire, le père de mes enfants est décédé le 11 février 2006. Il sont donc héritier de le père "mes enfants sont majeur tout les deux", m'est entre la tante de leurs père, a fait tout ce qu'il falais pour que rien ne leurs reviennes. Il avait un compte joint avec sa tante. Et pendant que leur père était sur son lit mourant, elle est aller à la banque fait un virement de 10 000.00€ sur son compte personnel. Ensuite un chèque de 2 500.00€, puis à pris ce qui rester sur le compte 16 582.16€ le 20 février 2006. Elle à vendu la voiture de leur père et à garder l'argent, après son décès car elle à fait aussi incinérer leur père de mes enfants sans les prévenir mes enfant ne savais pas que leur père était décés. A fait une fausse reconéssance de dettes de 100 000.00 francs de 1997 et la signature n'est pas celle de leur père. Elle à vider l'une des deux maison qui revenait a mes enfants, elle à dit au notaire qu'il n'avais pas d'enfant, le notaire a vue qu'il avait des enfants sur les feuilles impôts. Je voudrais savoir s'il n'est pas trop tard pour entamer des poursuite, à la suite du décès ma fille à fait une dépréssion nerveuse. Son couple est partie en éclat et elle c'est retrouver au chômage, elle à encore bien du mal a remonter la pemte. Car il faut dire que nous avons appris le décès le 31 août 2006 hors que leur père est décés le 11 février 2006. merci de me dire que faire et savoir ce que cette tante risque et si elle seras obliger de rembourser